

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI

NON

Objet : Prescription de verrou d'alteplase (Cathflo^{MD}) suite à une dialyse inefficace

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2020-11-12	2022-09-29
Le comité de pharmacologie	2021-01-20	N/A
Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers	2020-12-10	N/A
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2021-04-07	2022-10-19

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPub)</i>	
	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)</i>	
	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	
	<i>Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)</i>	
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	Secteur hémodialyse
	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte recevant des services d'hémodialyse au CIUSSS de la Capitale-Nationale, externe.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATIONS

- Usager adulte en hémodialyse traité via un cathéter de dialyse tunnelisé.
- Cathéter ne pouvant fournir un volume de sang suffisant pour une dialyse adéquate.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Volume de sang traité insuffisant à une ou deux reprises selon le tableau ci-bas.

Volume de sang traité		
Poids sec	2 fois en 4 dialyses	Une seule fois
Plus petit que 50 kg	Plus petit que 50 L	Plus petit que 30 L
50-64,9 kg	Plus petit que 60 L	Plus petit que 40 L
65-79,9 kg	Plus petit que 72 L	Plus petit que 55 L
Plus grand que 80 kg	Plus petit que 80 L	Plus petit que 65 L

N.B. Valable seulement pour les dialyses de 4 heures.

CONTRE-INDICATIONS

- Prescription individuelle différente;
- Saignement actif;
- Allergie à l'alteplase.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Directives

Surveiller les contre-indications à l'utilisation de l'alteplase.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Si plus de 4 verrous par mois, référer au néphrologue de garde du CHU de Québec-Université Laval.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Pour communiquer avec les intervenants de l'hémodialyse du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

CHU de Québec. (2014). Ordonnance collective CHUQ 20-9100N : Prescription de verrou d'alteplase (Cathflo^{MD}) suite à une dialyse inefficace. Version révisée approuvée en mars 2015.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,
Mme Sandra Racine

2022-10-19

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2022-10-19

Date



Service de néphrologie

Avis à tous

IMPORTANT - Changements pour les appels aux unités satellites

418-525-4444 POSTE 15360

**Veillez noter que les jours fériés, nous sommes ouverts
seulement pour URGENCE.**

INCLUANT LES JOURS FÉRIÉS	Du Lundi au Vendredi entre 8h00 et 16h00 → important de communiquer avec l'<u>INFIRMIÈRE</u>
	Du Lundi au Vendredi entre 16h00 et 17h00 → faire signaler le <u>néphrologue responsable de la dialyse à domicile</u>
	Du Lundi au Vendredi entre 17h00 à 8h00 → faire signaler le néphrologue de garde
	Samedi et Dimanche → faire signaler le néphrologue de garde

**IL EST TRÈS IMPORTANT DE COMMUNIQUER AVEC LE
PERSONNEL INFIRMIER POUR L'ENSEMBLE DE VOS BESOINS.**

APRÈS 16H00

**→ FAIRE SIGNALER LE NÉPHROLOGUE DE GARDE
→ UNIQUEMENT POUR LES URGENCES**

**Marie-Ève Labbé, Inf.
Coordonnatrice en néphrologie**

Le 17 février 2022.